

Charte des Engagements des Adhérents du SNIAA

Juin 2020

Le SNIAA, Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires, fédère et représente 95% des entreprises de l'aromatique alimentaire français, soit aujourd'hui une soixantaine d'entreprises, dont 90% sont des PME.

Les ingrédients aromatiques alimentaires apportent un goût et/ou une odeur spécifique à l'aliment auquel ils sont incorporés à très petite dose.

Le SNIAA valorise la profession et ses métiers et accompagne ses adhérents au quotidien dans la mise en conformité de leurs produits.

La profession de l'aromatique alimentaire a établi cette Charte et ses cinq engagements dans le but de :

- rappeler les valeurs communes aux adhérents du SNIAA,
- promouvoir des relations saines entre les entreprises et entre les entreprises et le SNIAA.

1 Engagement dans la défense du goût

Les entreprises adhérentes au SNIAA mettent en valeur le goût des matières premières aromatiques qu'elles transforment. Les ingrédients aromatiques alimentaires contribuent à offrir une variété de goûts alimentaires aux consommateurs de manière sûre, accessible et innovante.

Ces produits apportent du goût à l'alimentation et contribuent à répondre aux enjeux de l'alimentation de demain.

2 Engagements en matière de sécurité alimentaire

Mettre sur le marché des produits sûrs est la priorité des entreprises adhérentes au SNIAA.

Les entreprises s'engagent à respecter les règles de sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de production. Elles s'engagent à respecter les réglementations en vigueur qui s'imposent à toute entreprise opérant en France et à suivre toutes les positions du Syndicat.

3 Engagements en matière d'environnement et de développement durable

Les entreprises s'engagent à inscrire leur activité dans la poursuite des Objectifs de Développement Durable, dont le respect de l'environnement est partie intégrante.

Les entreprises sont invitées à adhérer à la Charte Développement Durable (« Sustainability Charter ») développée par l'IOFI Organisation Internationale de l'Industrie Aromatique et l'IFRA Association Internationale des Parfums.

4 Engagement à respecter les positions de la profession

Ces positions (lignes directrices, positions, focus, guides, recommandations, etc.) sont le fruit d'une démarche volontaire et consensuelle de la profession tant au niveau français (SNIAA), européen (EFFA Association Européenne des Arômes), qu'international (IOFI Organisation Internationale de l'Industrie Aromatique).

Les entreprises adhérentes s'engagent à respecter l'ensemble de ces positions.

5 Engagement à respecter les règles du droit de la concurrence

Un cadre concurrentiel loyal est indispensable à l'exercice et au développement de l'activité des entreprises. Au sein du Syndicat, les entreprises s'engagent à respecter les lois applicables en matière d'ententes et de concurrence.

Elles s'abstiennent ainsi de divulguer toute information considérée comme confidentielle et/ou qui serait susceptible d'affecter leur stratégie commerciale ou leurs activités.

